



Démission pour aller chez un client

Par **loic1989**, le **15/05/2011** à **08:47**

Bonjour,rrrnJe suis actuellement en CDI dans une agence qui possède plusieurs clients.rnL'un d'eux a publié une offre d'emploi pour le même poste que le mien (pour faire le travail en interne). Puis-je postuler (et éventuellement signer un contrat) sans risque ?rrrnJe fais parti de la convention Publicité et assimilés. Pour info, seule une close de confidentialité et de discrétion est stipulée dans mon contratrrrnMerci d'avance

Par **Cornil**, le **17/05/2011** à **18:09**

Bonsoir LoicrrnOui si tu n'as pas de clause de non-concurrence dans ton contrat.rnMais bien sûr il te faudra démissionner en respectant ton préavis.rnBon courage et bonne chance.

Par **loic1989**, le **17/05/2011** à **20:03**

Merci de ta réponse. Est ce que tu penses que je dois démissionner avant de postuler ?

Par **Cornil**, le **17/05/2011** à **20:58**

Bonsoir LoïcrrnNon pas du tout, rien ne t'y oblige. Mais il faudra négocier avec l'éventuel nouvel employeur la question de la date d'entrée en fonctions, compte tenu de ton préavis à effectuer. rnBon courage et bonne chance.

Par **loic1989**, le **18/05/2011** à **10:15**

Ok merci pour ces infos qui me seront précieuses !
Bonne journée ;)

Par **Cornil**, le **18/05/2011** à **15:20**

Bonsoir Loïc
J'oubliais une chose: le client a peut-être dans son contrat commercial de prestations une clause dite de "non-sollicitation" qui lui interdit de discuter d'une embauche éventuelle d'un salarié de l'agence, c'est assez courant.
Dans ce cas ce que pas toi qui n'a pas le droit de postuler mais lui qui n'a pas le droit de convenir d'une embauche de toi tant que tu es salarié.
Essaie de te renseigner à ce sujet, parce que si c'est le cas , tu devrais effectivement démissionner et effectuer ton préavis avant de postuler, autant dire gros risques que quelqu'un te passe devant et tu te retrouves bec dans l'eau!
Bon courage et bonne chance.